

Profil pays – Benin

Partie 1. Informations générales

1. Informations sur le pays

	Nom complet du pays	REPUBLIQUE DU BENIN
	Capitale du pays	PORTO-NOVO
	Langue(s) officielle(s)	FRANÇAIS
	Ports Principaux	COTONOU
	Littoral (km)	125

2. Points de contact

Point focal GI WACAF

Nom	
Ministère/ Département / Agence	MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE/DIRECTION DES AFFAIRES PORTUAIRES, MARITIMES ET FLUVIO-LAGUNAIRES
Poste occupé	CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN ET FLUVIO-LAGUNAIRE
Adresse	BOULEVARD SAINT MICHEL-IMMEUBLE "ESPACE DINA 5EME ETAGE-MAROMILITAIRE- 01 BP 351 COTONOU.
Téléphone	
Mobile	
Courriel	

Point focal OMI

Nom	Germain Jessugon AHISSOU
Ministère/ Département / Agence	MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE /DIRECTION DES AFFAIRES PORTUAIRES, MARITIMES ET FLUVIO-LAGUNAIRES
Poste occupé	DIRECTEUR DES AFFAIRES PORTUAIRES, MARITIMES ET FLUVIO-LAGUNAIRES

Adresse	BOULEVARD SAINT MICHEL-IMMEUBLE "ESPACE DINA 5EME ETAGE-MAROMILITAIRE- 01 BP 351 COTONOU.
Téléphone	+229 21312912/+229 21315058
Mobile	+229 97196543
Courriel	gmahissou@gouv.bj

Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
KOUTON DESIRE	DIRECTEUR	DIRECTION DES AFFAIRES PORTUAIRES, MARITIMES ET FLUVIO-LAGUNAIRES	BENIN	mkouton@gouv.bj	+229 97196543
METONWAHO FABRICE	CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN ET FLUVIO-LAGUNAIRE	DIRECTION DES AFFAIRES PORTUAIRES, MARITIMES ET FLUVIO-LAGUNAIRES	BENIN	metonwaho@yahoo.fr	+ 229 97481669
AHISSSOU GERMAIN J.	CHEF DU SERVICE DE LA SECURITE ET DE LA SURETE MARITIMES ET FLUVIO-LAGUNAIRES	DIRECTION DES AFFAIRES PORTUAIRES, MARITIMES ET FLUVIO-LAGUNAIRES	BENIN	ahissfils2000@yahoo.fr	+229 97981556

3. Industrie

Industries présentes dans le pays	
Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil & Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	PUMA ENERGY, ORYX BENIN, OCTHOGONE BENIN, WAPCO-BENIN
Coopération avec l'industrie	
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom?	OUI, COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	OUI
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	-----

Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

I. Cadre institutionnel et légal

1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures	
<i>Lutte en mer</i>	
Ministère/Département/Agence	MINISTRE D'ETAT, SECRETAIRE GENERAL DE LA PRESIDENCE
Point de contact en charge des questions de lutte en mer	ANCAEM (PREFET MARITIME)
Adresse	
Téléphone	
Mobile	+229 67191491
Courriel	fahoyo@presidence.bj
<i>Lutte en milieu littoral</i>	

Ministère/Département/Agence	MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral	DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT
Adresse	01BP: 3502 / 01BP: 3621 COTONOU
Téléphone	+229 21317771
Mobile	+229 97485983
Courriel	spmcvdd@gmail.com
<i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i>	
Ministère/Département/Agence	MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Point de contact	DIRECTION DES AFFAIRES PORTUAIRES, MARITIMES ET FLUVIO-LAGUNAIRES
Adresse	BOULEVARD SAINT MICHEL-IMMEUBLE "ESPACE DINA 5EME ETAGE-MAROMILITAIRE- 01 BP 351 COTONOU.
Téléphone	+229 21312912/+229 21315058
Mobile	+229 97196543
Courriel	dirmarc@yahoo.fr

2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
Prévention				
MARPOL 73-78	OUI	OUI	PARTIEL	ELABORATION DE TEXTES REGLEMENTAIRES (DECRETS & ARRETES)
Préparation et lutte				
OPRC 90	OUI	NON	PARTIEL	TRANSPOSITION DANS LA LEGISLATION NATIONALE
Protocole OPRC-HNS	NON	NON	NON	ENCLANCHER LE PROCESSUS DE RATIFICATION
Responsabilité et indemnisation				
CLC 69	OUI	OUI	PARTIEL	DENONCER L'INSTRUMENT
CLC 92	OUI	OUI	PARTIEL	ELABORATION DE TEXTES REGLEMENTAIRES (DECRETS & ARRETES)
Fonds de 92	OUI	OUI	PARTIEL	ELABORATION DE TEXTES REGLEMENTAIRES (DECRETS & ARRETES)
Fonds suppl. (2003)	NON	NON	NON	ENCLANCHER LE PROCESSUS DE RATIFICATION

Mis à jour en novembre 2024

Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)	NON	NON	NON	ENCLANCHER LE PROCESSUS DE RATIFICATION
LLMC 76	OUI	OUI	PARTIEL	ELABORATION DE TEXTES REGLEMENTAIRES (DECRETS & ARRETES)
LLMC 96	NON	NON	NON	ENCLANCHER LE PROCESSUS DE RATIFICATION
HNS 2010	NON	NON	NON	ENCLANCHER LE PROCESSUS DE RATIFICATION

Législation nationale				
Politiques maritimes et cadre réglementaire	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	OUI ; LA STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION, DE SECURITE ET DE SURETE MARITIMES LA MARINE NATIONALE		
Ratification des conventions de l'OMI	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Absence de coordination	OUI	
		Absence de priorité	NON	
		Absence de compétences juridiques	OUI	
		Absence de compétences techniques	OUI	
		Absence de ressources financières	OUI	

Application des conventions de l'OMI	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	LA RACTIFICATION DES CONVENTIONS, LEUR TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL A TRAVERS LA PRISE DES TEXTES REGLEMENTAIRES (DECRETS ET ARRETES)
Application de : <ul style="list-style-type: none">• Convention de 1992 portant création du Fonds• Protocole portant création du Fonds supplémentaire	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	OUI

II. Plan national d'intervention d'urgence

1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

Le document	
Nom du PNIU	PLAN NATIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE EN CAS DE POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE PAR LES HYDROCARBURES DE LA REPUBLIQUE DU BENIN
Statut du PNIU	FINALISE ET APPROUVE MAIS A ACTUALISER
Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date	DECRET N°2006-2002 DU 8 MAI 2006

Date de dernière mise à jour approuvée	
Comité / Groupe de travail en charge de la question	COMITE NATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE - CMLPMA
Testé ? Date et commentaires principaux	OCTOBRE 2018 ET JUILLET 2019 <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'inadéquation du plan avec les structures créées à sa suite ; ✓ l'absence de mise à jour de la liste des acteurs ✓ le manque de précision dans la description des procédures et schémas d'intervention ; ✓ le manque de précision des rôles et responsabilités de chaque intervenant ; ✓ l'inexistence d'un plan de relèvement à court, moyen et long terme ; ✓ l'inexistence d'un plan de sécurité ; ✓ l'inexistence d'un plan de financement ; ✓ l'inexistence d'un plan de communication. ✓ l'inexistence d'une stratégie de mobilisation des ressources toute nature confondue.
Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	<ul style="list-style-type: none"> - MISE A JOUR SYSTEMATIQUE ET INTEGRALE TOUS LES 5 ANS OFFICIALISEE PAR UN DECRET - MISE A JOUR OCCASIONNELLE ET PARTIELLE SUITE AUX EXERCICES

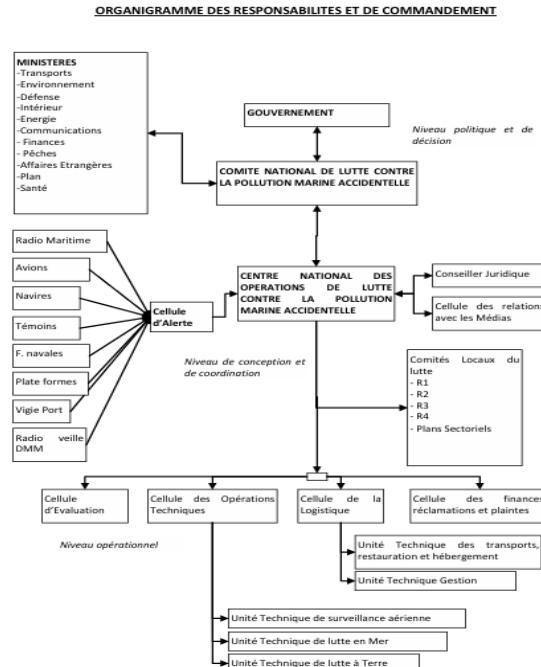
2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System – IMS</i> en anglais) est utilisée dans le PNIU ?	OU
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	OU

Mis à jour en novembre 2024

Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	OUI
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	OUI

Organigramme :



Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?

Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex: plateforme offshore, pipeline, etc.)?	OUI
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	OUI SONT REFERENCES MAIS PAS ENCORE INTEGRES AU PNIU
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	OUI SONT REFERENCES MAIS PAS ENCORE INTEGRES AU PNIU
Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	NON
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	NON

3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants	
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	ANNEXE DU PNIU, A ELABORER, PROCESSUS DE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN COURS
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	A DEFINIR LORS DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	A DEFINIR LORS DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	A DEFINIR LORS DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	A DEFINIR LORS DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE

Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?	A DEFINIR LORS DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE	
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	NON, EN COURS D'ELABORATION	
Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?	A DEFINIR LORS DE L'ELABORATION DE LA POLITIQUE	
Existe-t-il des stocks de dispersants ?	AU NIVEAU LOCAL	
Emplacement des sites de stockage		
Nom	Propriétaire PAC WAPCO-BENIN	Volume
Cartographie de sensibilités et évaluation des risques		
<i>Cartes de sensibilité</i>		

Statut des cartes de sensibilité	ANNEXE I DU PNIU
Groupe de travail / Comité en charge	COMITE NATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE - CMLPMA
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?	OUI
Date de validation et de dernière mise à jour	EN COURS DE FINALISATION
Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral?	OUI
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public?	NON

Sur quel support les cartes de sensibilité sontelles disponibles ? Papier ou électronique ?	PAPIER ET NUMERIQUE
<i>Evaluation des risques</i>	
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	NON
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	OUI
Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarii de déversements ?	OUI
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	NON
<i>Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral</i>	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	PARTIE INTEGRANTE DU PLAN
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	LE COMITE LOCAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	OUI
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de	OUI
nettoyage du littoral (<i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	OUI

Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	INEXISTENCE DE PLAN DE GESTION DES BENEVOLES
Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures	
Statut du plan de gestion des déchets	PLAN INEXISTANT
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	
Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	
Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	PLAN INEXISTANT
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?	

Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels?	
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international?	
Politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	POLITIQUE INEXISTANTE
Groupe de travail / Comité en charge	
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU?	
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident?	
Autres éléments techniques	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	NON

III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale

1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	Des accords de coopération bilatéraux ou sous régionaux sont prévus mais ne sont pas encore établis.
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	Des exercices transfrontaliers sont organisés mais pas régulièrement.
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	25 au 27 juin 2019
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	IL N'Y A PAS ENCORE DE PROCEDURES MAIS DES FACILITES SONT ACCORDEES EN CAS D'IMPORTATION DE MATERIEL ET/OU D'EXPERTISE
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	OUI Projet MARENDA, GI WACAF, OMI, ENABEL

Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?	OUI MAIS PAS FORMELLE
Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?	NON

2. Formations et exercices

Formation du personnel	
<i>Formations</i>	
Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?	Des formations sont organisées au profit des acteurs impliqués dans la lutte mais très souvent avec l'appui des partenaires.
Exercices	
Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?	NON
Éducation	
Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?	NON

3. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte	
Le gouvernement :	Le secteur privé :
Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	INEXISTANT
Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification	NON ENCORE REALISE
Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)	INVENTAIRE DÉJÀ REALISE MAIS PAS ANNEXE AU PNIU
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	INEXISTANTE
Centre de crise (salles de communication et de réunion)	CENTRE DE CRISE LOGE A LA PREFECTURE MARITIME
Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	INEXISTANT
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations	OUI

d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1¹ ?	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?	OUI
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?	OUI MAIS PAS SUFFISANTE

4. Communication

Communication avec les médias et le public	
Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?	NON
Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?	NON

¹ La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.